



VILLE DU PRADET

VILLE DU PRADET

PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE

Plan Mercredi

L'homme libre ne doit rien apprendre en esclave ; en effet, les leçons qu'on fait entrer de force dans l'âme n'y demeurent point. Ainsi donc, n'use pas de violence dans l'éducation des enfants, mais fais en sorte qu'ils s'instruisent en jouant : tu pourras par là mieux discerner les dispositions naturelles de chacun.

Platon



**PRÉFET
DU VAR**
Liberté
Égalité
Fraternité

académie
Nice
É
direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Var



VILLE DU PRADET

SOMMAIRE

PAGE	TITRE
3	PRESENTATION
5	1-DIAGNOSTIC
5	PRESENTATION
8	PERIMETRE ET PUBLIC DU PEDT
8	DE LA PETITE ENFANCE A L'ENFANCE
10	DE L'ENFANT A L'ELEVE ACTIONS MENEES SUR LE TEMPS SCOLAIRE
12	LES ACTIVITES DE L'ENFANT AUTOUR DE L'ECOLE ACTIONS MENEES SUR LE TEMPS PERISCOLAIRE
18	DE L'ENFANCE A L'ADOLESCENCE ET A LA JEUNESSE ACTIONS MENEES SUR LE TEMPS EXTRASCOLAIRE
22	2-MODALITES PRATIQUES DU PEDT
22	MODE D'INSCRIPTION
23	TARIFS
24	MODALITES D'INFORMATION DES FAMILLES
24	DUREE DU PEDT
24	3- CONTENU DU PEDT
24	ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE
26	RESSOURCES MOBILISEES POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PEDT
28	4- COORDINATION-BILAN-EVALUATION
28	5- COMMUNICATION





VILLE DU PRADET

PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE

PLAN MERCREDI



Le **Projet Educatif de Territoire (PEdT)** de la Ville du Pradet présente la transversalité et les moyens mis en oeuvre entre les acteurs de l'enseignement, de l'animation et des institutions intervenant dans les temps éducatifs de l'enfant tout au long de sa journée : scolaires, périscolaires et extrascolaires.

Le **Plan Mercredi** valorise la continuité éducative et renforce le partenariat entre les collectivités territoriales et les services de l'État afin de promouvoir des actions correspondant à des besoins identifiés sur chaque territoire.

La Ville du Pradet s'engage auprès des acteurs locaux dans la construction d'une politique de réussite éducative, de lutte contre les inégalités scolaires et d'accès aux loisirs pédagogiques.



**PRÉFET
DU VAR**
Liberté
Égalité
Fraternité

académie
Nice
É
direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Var



VILLE DU PRADET

Coordination du Projet

Elus référents

Mme Cécile CRISTOL-GOMEZ - Adjointe déléguée à l'éducation, l'enfance, la famille et à la communication

Mme Agnès BIASUTTO – Adjointe déléguée aux sports et équipements sportifs

Mme Bérénice BONNAL – Adjointe déléguée à la culture et aux festivités

Mme Stéphanie ASCIONE – Conseillère municipale déléguée à l'accueil de loisirs, les activités périscolaires et le conseil municipal des enfants

Mme Graziella PIRAS - Conseillère municipale déléguée à la santé et aux associations sportives

M. Eric GALIANO - Conseiller municipal délégué au handicap et au sport adapté

Mme Emilie ROY - Conseillère municipale déléguée à la ludothèque

Mme Martine CLOPIN - Conseillère municipale déléguée à la médiathèque

Services Porteurs

Le Service Sport et Jeunesse

Le Service Enfance Education

Coordonnateur :

Mme Elsa MACHADO, Responsable du Service Sport et Jeunesse





VILLE DU PRADET

1 - DIAGNOSTIC

PRESENTATION

La Ville du Pradet, riche de nombreux dispositifs, confirme sa volonté d'œuvrer en faveur de l'enfance et de la jeunesse.

Les principaux objectifs du PEDdT sont les suivants :

- Développer la continuité et la complémentarité éducative à chaque temps de l'apprentissage de l'enfant
- Soutenir et accompagner la réussite éducative
- Proposer une offre cohérente et accessible à tous en développant l'accès aux activités culturelles, artistiques et sportives
- Faire participer activement les enfants et les jeunes à la vie citoyenne de la commune dans le respect de la Charte de la Laïcité
- Garantir le partenariat entre les acteurs éducatifs du territoire
- Favoriser la co-construction dans la mise en œuvre des projets

Afin d'atteindre ces objectifs, le **Projet Educatif de Territoire** du Pradet couvre un champ éducatif large allant de la petite enfance aux jeunes adultes et s'appuie un certain nombre de dispositifs :

- **Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) : 2018 /2021**

Ce contrat de co-objectifs et de co-financement passé entre la commune, la CAF 83 et les services déconcentrés de l'Etat a depuis été reconduit.

Les objectifs principaux sont :

- **Favoriser le développement et optimiser l'offre d'accueil** par :
 - un soutien ciblé sur les territoires les moins bien servis, au regard des besoins repérés,
 - une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants,
 - un encadrement de qualité,
 - une implication des enfants, des jeunes et de leurs parents dans la définition des besoins, la mise en œuvre et l'évaluation des actions,
 - une politique tarifaire accessible aux enfants des familles les plus modestes.





VILLE DU PRADET

- Contribuer à **l'épanouissement des enfants et des jeunes** et à leur intégration dans la société par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation.

Au terme du CEJ, la volonté de la municipalité du Pradet est de signer une **Convention Territoriale Globale (CTg)** en 2021/2022.

- **Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) :**

désigne l'ensemble des actions visant à offrir, aux côtés de l'école, du collège et du lycée l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir, appui qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social.

Les actions développées dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité contribuent à l'égalité des chances et à la prévention de l'échec scolaire.

L'accompagnement à la scolarité vise à :

- Aider les jeunes à acquérir des méthodes, des approches, des relations susceptibles de faciliter l'accès au savoir,
- Prévenir le décrochage scolaire,
- Elargir les centres d'intérêt des enfants et adolescents et promouvoir leur apprentissage de la citoyenneté,
- Valoriser leurs acquis afin de renforcer leur autonomie personnelle,
- Accompagner les parents dans le suivi de la scolarité de leurs enfants.

Le CLAS a été mis en place sur la Ville du Pradet depuis l'année scolaire 2013/2014 dans le cadre des actions du service jeunesse portées.

Il offre ainsi un espace de soutien et de suivi scolaire et une documentation nationale et locale permettant la construction du projet de formations.

Une collaboration étroite avec les établissements scolaires et le service perdure dans le cadre du CLAS.

Les établissements partenaires impliqués dans le dispositif :

- le collège Joliot Curie à Carqueiranne et autres collèges publics et privés où sont scolarisés les adolescents pradétans
- le lycée du Coudon au Gapeau
- et autres lycées professionnels où sont scolarisés les élèves pradétans.

Le dispositif CLAS conduit par la municipalité est accessible aux collégiens domiciliés au Pradet.

Il est financé par le comité technique du CLAS qui a validé le projet pradétan : DDCS, CAF et Conseil Départemental du Var.

L'association pradétane « *Entre Autres* » a aussi sollicité les financements au titre du CLAS.





VILLE DU PRADET

- **Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) :**

Mis en place par délibération du 26 juin 2009, le CLSPD constitue l'instance de concertation et de coordination entre les institutions et les organismes publics ou privés concernés par la prévention, la lutte contre l'insécurité et la délinquance.

Il s'est appuyé sur un diagnostic local en 2010 dont les conclusions ont permis de définir les axes prioritaires visant essentiellement des actions préventives et éducatives : prévention des conduites à risques des jeunes et prévention du décrochage scolaire.

- **Aide à la Parentalité :**

La branche FAMILLE de la CAF du Var soutient les actions d'appui et d'accompagnement à la parentalité portées par le Réseau d'Ecoute d'Aide à la Parentalité (REAPP), exs : « La Quinzaine des Familles ». Le dispositif CLAS fait partie des actions d'aide à la parentalité.

- **Le Conseil Municipal des Enfants :**

Depuis 1992, il concerne les enfants Pradétans qui souhaitent œuvrer pour leur ville. L'assemblée réunit 2 élèves de CM1 et 2 de CM2 de chaque école. Les membres du CME sont élus en CM1 pour deux ans par leurs camarades de classe. Les élections se déroulent chaque année afin de renouveler les élus de CM2 qui partent au collège. Le C.M.E est un lieu de discussion, de réflexion, de propositions et d'actions pour les jeunes Pradétans. Il a pour vocation principale de permettre aux enfants un apprentissage de la citoyenneté qui passe notamment par la familiarisation avec les processus démocratiques (vote, débats d'idées ...) mais aussi par la gestion autonome de projets par les enfants eux-mêmes.





VILLE DU PRADET

PERIMETRE ET PUBLIC DU PEdT

➤ Donnée démographiques

Nombre d'habitants	10415
--------------------	--------------

Selon Insee RP2017 exploitation principale

➤ Etablissements scolaires publics

ECOLE MATERNELLES	ECOLE ELEMENTAIRES
Charles SANDRO = 123	Charles SANDRO = 276
Marcel PAGNOL = 124	Marcel PAGNOL = 205
247 élèves pour 10 classes	481 élèves pour 18 classes et 1 CLIS 4 (12 élèves)

➤ Etablissement scolaire privé sous contrat STE BERNADETTE

MATERNELLE	ELEMENTAIRE
93 élèves pour 3 classes	154 élèves pour 6 classes

Total d'enfants scolarisés pour les établissements publics et privé du Pradet = **975**

Le PEdT concernera prioritairement, mais non exclusivement, les enfants scolarisés dans les écoles primaires de la commune, pendant les temps scolaires, périscolaires : accueil périscolaire matin, pause méridienne, soir et le mercredi dans le cadre du Plan Mercredi, sans omettre l'extrascolaire.

DE LA PETITE ENFANCE A L'ENFANCE

Le Jardin des Pitchouns





VILLE DU PRADET

La structure multi-accueil « **Le Jardin des Pitchouns** » a permis en 2008, date de sa création, de regrouper les différents modes de garde mis en place par la municipalité à travers différents

services au sein d'un même établissement d'accueil du jeune enfant. L'agrément délivré par la PMI de 76 places permet d'accueillir des enfants de 3 mois à 4 ans. La structure assure pendant la journée un accueil régulier collectif.

les modalités d'accueil :

☛ Accueil régulier collectif et occasionnel

Horaires d'ouverture : 7h 30 – 18h 30 Capacité : 76 places

La structure multi-accueil atteignant le taux de remplissage imposé au titre du CEJ, démontre que le service rendu aux familles est efficient.

Cependant la difficulté rencontrée par le service Petite Enfance est de répondre à la totalité des demandes d'entrée en crèche pour les plus jeunes. Confrontée à l'augmentation des besoins des familles et à l'allongement de la liste d'attente, la réfection d'une unité de vie a permis une augmentation de 8 places en direction des enfants de moins de 20 mois. Cette amélioration de l'équipement a été **soutenu financièrement par la CAF du Var**.

Le projet éducatif s'oriente autour de la sécurité physique et affective de l'enfant. Il veille à son bien-être, favorise son éveil, sa socialisation, ainsi que son autonomie, dans le respect de son individualité et des valeurs éducatives de sa famille.

Les Assistantes Maternelles de la commune du Pradet agréées par la PMI complètent l'équipe pluridisciplinaire.

« **Des Nounous et des P'tits Bouts** »

Désireuses de renforcer la qualité de l'accueil des tout-petits, les assistantes maternelles de la commune ont décidé de créer, en 2013, l'association « *Des Nounous et des P'tits Bouts* »

Afin de soutenir leur action, la municipalité met à disposition de l'association, 2 matinées par semaine une salle du complexe sportif équipée du matériel sportif adapté et soutenu par l'encadrement d'un éducateur sportif formé à la petite enfance.

Ce partenariat intervient également dans la structure multi-accueil. Ces temps de regroupements collectifs favorisent la socialisation des enfants et l'éveil autour de différents ateliers moteurs.

Depuis son ouverture en novembre 2019, les assistantes maternelles ont également accès à la Ludothèque du Pradet.





VILLE DU PRADET

LA LUDOTHEQUE

Installée dans le Pôle Culturel Jean Jaurès, la Ludothèque reçoit les enfants pradétans de 6 mois à 6 ans accompagnés de leurs parents, membres de la famille ou de leur assistante maternelle.

Animée par un professionnel de la petite enfance, la Ludothèque est un espace d'éveil où sont réunis des jeux et des jouets mis à la disposition des familles pour jouer sur place. Elle offre à l'enfant un lieu qui permet d'expérimenter ses compétences à son rythme, d'explorer, de créer et d'imaginer.

DE L'ENFANT A L'ELEVE ACTIONS MENEES SUR LE TEMPS SCOLAIRE

Depuis 2017, la commune a opté pour une organisation du **temps scolaire** sur **4 jours** en accord avec les parents d'élèves et l'Education Nationale.

Trois **groupes scolaires** sont implantés sur la commune :

- ✓ deux établissements publics : **SANDRO** et **PAGNOL** maternelle et élémentaire
- ✓ un établissement privé sous contrat : **Sainte BERNADETTE**

On comptabilise un total de 975 élèves scolarisés au Pradet pour l'année scolaire 2020/21.

Les services municipaux, en collaboration avec les partenaires concernés, mènent sur le temps scolaire des actions tout au long de l'année. Ces actions seront mises en cohérence avec les programmes et objectifs pédagogiques des écoles validés par l'Inspecteur de l'Education Nationale.

Le temps scolaire appartient à la communauté éducative, à l'Education Nationale. Toutefois, la commune soutient financièrement les projets pédagogiques scolaires à hauteur de 530€ / classes, et les classes transplantées 1500€ par classe pour 2 classes élémentaires par école et 1000€ pour la classe ULIS.

En outre, elle apporte son soutien par des moyens matériels et humains : les transports municipaux très sollicités par les écoles, les structures municipales et les éducateurs sportifs municipaux qui interviennent au sein des écoles pendant les temps scolaires et périscolaires.

- Des **activités sportives** proposées aux scolaires en partenariat avec l'Inspection de circonscription de l'éducation nationale (I.E.N.) et les ETAPS du Service Municipal des





VILLE DU PRADET

Sports, représentant un parcours de 8 séances par an et par niveau en élémentaire (gympe, course d'orientation, gymnastique, escalade, voile, kayak)

- **Pandémie COVID-19 2020** : en soutien au personnel enseignant, dès le déconfinement des écoles, les éducateurs sportifs ont activement participé aux journées scolaires et périscolaires en prenant en charge au sein de des établissements des groupes d'élèves pour les activités physiques et sportives adaptées dans le respect des mesures sanitaires.
- **Course longue** : finalisation d'une unité d'apprentissage, organisée par la commune en direction de toutes les classes des écoles élémentaires (service porteur : service municipal des sports)
- **Des activités culturelles et artistiques** pour enrichir le **Parcours éducatif artistique et culturel de l'élève** dans le domaine des arts du spectacle, de la littérature et de la musique, en diversifiant et en élargissant les domaines artistiques abordés à l'école, en ouvrant le champ de l'expérience sensible à tous les domaines de la création et du patrimoine.
Les projets sont très appréciés des élèves, des enseignants et des parents. Les infrastructures municipales (Espace des Arts, Galerie Cravéro, bibliothèque municipale, bus municipaux) mises à la disposition des écoles contribuent à la réalisation du projet.

Ainsi, les projets d'écoles s'appuient sur des partenariats et des intervenants agréés dans les domaines culturels et sportifs.

Exemples :

- Des activités **culturelles et artistiques** variées mises en œuvre par le Service Culturel :
 - Spectacles de danse et de théâtre : accès à des représentations pour les maternelles et les élémentaires
 - Festival « Faites la scène » (danse, théâtre, ...) : préparation des spectacles présentés en juin
 - Accès à des concerts Jeune Public dans le cadre du Z Festival
 - Découverte du théâtre dans le cadre du Festival Equinoxe pour les classes de CM2
 - Spectacle vivant offert par la Municipalité aux 3 écoles maternelles chaque année avant les vacances de Noël





VILLE DU PRADET

- Des **activités autour du livre** organisées par la bibliothèque municipale :
 - Poétickets : Participation au « Printemps des Poètes » de septembre à mars (CE2-CM1-CM2).
 - Prix littéraire des Incorruptibles (CP).
 - Valise pédagogique lecture : avec l'aide de la médiathèque départementale, pour les maternelles et les CP-CE1 : 2 mois par an.
 - Accueil régulier de classes d'élémentaires et de maternelles à la Bibliothèque autour de différents projets (130 heures par an).
- **Actions de Prévention Nutrition Santé** : organisées depuis de nombreuses années dans les écoles maternelles en lien avec un diététicien.
- La **prévention et la sécurité routière** : Education à la route à destination des écoles, avec participation au challenge intercommunal de la sécurité routière pour les classes de CM2.
- **L'écologie et le développement durable** : coopération pédagogique avec les écoles pour mettre en œuvre les différents projets environnementaux, en lien avec différentes associations ou organismes (Energy Forever, CCFF et ONF, ...).

Le PEdT souhaite favoriser la cohésion éducative entre le temps scolaire et périscolaire par la communication des thématiques des projets d'écoles des équipes enseignantes vers les animateurs du périscolaire. La volonté est d'établir une corrélation entre les projets pédagogiques d'écoles et ceux de l'accueil collectif de mineurs.





VILLE DU PRADET

LES ACTIVITES DE L'ENFANT AUTOUR DE L'ECOLE ACTIONS MENEES SUR LE TEMPS PERISCOLAIRE

PLAN MERCREDI

	Accueil périscolaire MATIN payant	Accueil périscolaire MIDI	Accueil périscolaire SOIR payant
Accueil groupes scolaires PAGNOL et SANDRO			
Organisation	Encadrement personnel municipal – Réservation obligatoire sur le Portail Citoyen	Encadrement personnel municipal + animations diverses par des intervenants	Encadrement personnel prestataire FOL Réservation obligatoire sur le Portail Citoyen
LUNDI	7H30 - 8h20	11h30-13h20	16h30-18h45
MARDI	7H30 - 8h20	11h30-13h20	16h30-18h45
MERCREDI	Accueil Collectif de Mineurs ACACIA d'ARGENT		
	• Accueil matin uniquement sans restauration		
	Arrivée de 7h45 à 8h45	départ de 11h30 à 12h00	
	• Accueil journée complète avec restauration		
	Arrivée de 7h45 à 8h45		départ entre 17h30 et 18h00
JEUDI	7H30 - 8h20	11h30-13h20	16h30-18h45
VENDREDI	7H30 - 8h20	11h30-13h20	16h30-18h45

Le **PLAN MERCREDI**, annexé au PEdT de la Municipalité du Pradet, souhaite valoriser la qualité éducative des accueils périscolaires.

Ainsi, **les objectifs généraux** définis en collaboration avec les acteurs locaux sont :

- **1^{er} objectif:**

Respecter les rythmes de l'enfant et ses besoins pendant la journée et la semaine

- ✓ objectif opérationnel : créer un programme d'activités alternant des temps d'activités et des temps libres « d'oisiveté » dans le respect du libre arbitre de l'enfant





VILLE DU PRADET

- **2^{ème} objectif**

Créer des passerelles entre les différents temps de l'enfant indispensables à une complémentarité et continuité éducative efficace.

- ✓ Objectif opérationnel : définir les outils de communication et d'information entre chaque institution.

- **3^{ème} objectif**

Développer la qualité éducative de l'offre de loisirs en temps périscolaire

- ✓ objectif opérationnel : établir un planning d'activités concerté entre les différents acteurs
- ✓ objectif opérationnel : évaluation de la qualité de la programmation par des outils factuels :
 - la fréquentation
 - les questionnaires de satisfaction

- **4^{ème} objectif**

L'accueil de tous les publics : développer les projets d'inclusion des enfants porteurs de handicap.

- ✓ moyens humains et matériels

Les garderies périscolaires du matin et du temps méridien sont sous la responsabilité municipale et non déclarées en accueil collectif de mineurs :

- **l'accueil du matin** dans les groupes scolaires Pagnol et Sandro

Sous la responsabilité du service éducation, les élèves sont accueillis de 7h30 à 8h20 par le personnel municipal des écoles.

La garderie périscolaire propose un accueil échelonné avec un programme d'activités construit autour de la libre participation des enfants. Il favorise ainsi une adaptation progressive des élèves à leur journée scolaire et valorise un temps d'échange non formel entre l'agent référent et l'enfant. Il est aussi propice au temps d'échange avec le parent dans le respect des mesures du PLAN VIGIPIRATE.

- **l'accueil du temps méridien** dans les groupes scolaires maternel et élémentaire Pagnol et Sandro.





VILLE DU PRADET

Sous la responsabilité de la municipalité, les activités périscolaires de la pause méridienne sont organisées par le service jeunesse qui propose des activités éducatives variées dans les domaines du sport, de la culture, de la sensibilisation à l'environnement et à la citoyenneté. Accessibles à tous les élèves, elles n'ont pas un caractère contraignant, laissant les enfants être acteurs de ce temps libre.

- les associations :
 - ARTS ET MUSIQUE : ateliers d'éveil musical, chant et initiation guitare
 - AZURELLA : initiation à la danse et à la ZUMBA

- le personnel municipal : les éducateurs sportifs municipaux encadrent et animent des ateliers sportifs.

Des animations ponctuelles complètent la programmation apportant nouveauté et diversité :

- Sensibilisation à l'écologie et au développement durable : étudiants en projet universitaire
- Les Gestes Qui Sauvent : l'organisme « La Protection Civile » a animé des séances d'initiation et de sensibilisations aux premiers gestes de secourisme pendant les temps scolaire et périscolaire (temps méridien) à destination des élèves en maternelle et en élémentaire.
Cette initiative est reconduite et élargie au temps extrascolaire pour les adolescents et les adultes.
- Initiation aux différents sports collectifs, football et rugby. Sensibilisation du public féminin.



- **l'accueil périscolaire de la garderie du soir et le mercredi**
Déclaration Accueil Collectif de Mineurs auprès de la DDCS du Var

Afin de répondre aux besoins des familles en matière d'accueil des enfants pendant la garderie périscolaire du soir et le mercredi, la commune du Pradet a confié, par un marché de services, l'organisation, l'animation, la gestion de l'accueil de loisirs, à la LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT, la Fédération des Œuvres Laïques du Var.





VILLE DU PRADET

➤ **Accueil périscolaire soir**

Organisé sous la responsabilité des animateurs de l'A.L.S.H de 15h45 à 18h45, il se déroule dans les groupes scolaires PAGNOL et SANDRO.

Cet accueil propose des activités pédagogiques qui s'appuient sur les orientations de la commune en corrélation avec les projets d'écoles.

Des thématiques sont abordées par périodes fixées au préalable en fonction de l'actualité et/ou de la saison.

Les thématiques sont déclinées en ateliers : promouvoir la diversité culturelle autour de la découverte d'un pays, favoriser le suivi scolaire par une aide aux devoirs, promouvoir la laïcité et le civisme par des échanges non formels mais quotidiens entre les animateurs et les élèves notamment par exemple dans le respect du personnel, de ses camarades et du matériel pédagogique par le rangement en fin d'activité.

A l'instar de l'accueil du matin, la garderie périscolaire du soir privilégie également à la fois un retour au calme par des temps de repos, le goûter, des jeux ou des activités calmes, et un lien avec les familles.

Les éducateurs sportifs apportent également une cohésion éducative puisqu'ils font le lien entre les deux temps périscolaires du midi et du soir.

La permanence des équipes professionnelles pluridisciplinaires (enseignants, personnels municipaux, animateurs) intervenant auprès de « l'enfant – élève » est source de stabilité, d'équilibre et de sécurité pour l'enfant et sa famille.

➤ **L'Accueil périscolaire du MERCREDI** : accueil déclaré auprès de la DDCS du Var

Il se déroule à l'ALSH « l'Acacia d'Argent » en journée continue de 7h30 à 18h00 (avec restauration) ou uniquement le matin de 7h30 à 12h00.

Les activités de loisirs proposées s'appuient sur les projets pédagogiques de la structure d'accueil, la Fédération des Œuvres Laïques du Var.

La journée du mercredi est un temps d'animation particulier puisqu'il représente une « pause » dans la semaine scolaire de l'enfant.





VILLE DU PRADET

Dès lors, l'équipe de direction et d'animation veille à construire des projets éducatifs de qualité et adaptés aux besoins de chaque tranche d'âge, des maternelles (les 3 / 4 ans) aux pré-adolescents (9/11 ans et 11/13 ans). Les besoins physiques, intellectuels, affectifs et sociaux de chaque groupe d'âge déterminent les activités proposées.

Les capacités maximales d'accueil sont aujourd'hui de 50 enfants de moins de 6 ans et de 84 pour les plus de 6 ans.

La labellisation « Plan Mercredi » permettra de renforcer la qualité de service offerte actuellement, notamment par la mobilisation de moyens supplémentaires pour l'accueil des enfants en situation de handicap.

Enfin, les activités diversifiées du mercredi permettront de développer les partenariats actuels tels que celui mené conjointement entre les éducateurs sportifs du service municipal les sports et les animateurs de l'ALSH.

Au cours du 2^{ème} confinement, les enfants inscrits à l'ALSH le mercredi, ont pu bénéficier des équipements du gymnase et des séances sportives encadrées par les éducateurs municipaux et les animateurs.

Cette initiative connaît une telle adhésion des enfants et des équipes qu'il est envisagé de la pérenniser.





VILLE DU PRADET

Exemple d'un planning

FÉDÉRATION VAR

la ligue de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

PLANNING DES MERCREDIS*

Thème « Féerie de Noël »

	Mercredi 01 décembre	Mercredi 09 décembre	Mercredi 16 décembre
Groupe des « Tortues » (3/4ans)	Activités physiques Petits jeux libres	Bataille de taille du Lutin de Noël Jeux de construction	Rallye chocolat au centre
	Contes Création de bonhomme de neige	Musique douce La botte du père Noël	Contes Et peut-être.....
Groupe des « Hérissons » (4/6ans)	Jeux rythmé tout en couleur au centre	Activités physiques Petits jeux libres	Atelier cirque
Groupe des « Renards » (6/8ans)	Art et déco du sapin Jeux de sociétés	Fabrication de calendrier de l'avent Jeux de ballon	Séance Cinéma
	Activités physiques	Fureur de l'hiver	Atelier créatif de Noël
Groupe des « Mouettes » (8 ans et plus)	Grand jeu de cache au centre	Loup garou de Noël (grand jeu)	Fresque en 3 D Carte de Noël
	Photophore de Noël Jeux divers	Activités physiques	Séance Cinéma

- L'Accueil Périscolaire par le **centre aéré associatif OMNIA au Pradet** :

Il propose le périscolaire matin et soir, aide aux devoirs et des multi-activités de 7h à 8h30 et de 16h30 à 19h30 et le mercredi de 7h à 19h30, les inscriptions le mercredi sont à la journée, le matin, ou l'après-midi.





VILLE DU PRADET

DE L'ENFANCE A L'ADOLESCENCE ET A LA JEUNESSE

ACTIONS MENEES SUR LE TEMPS EXTRASCOLAIRE

La commune du Pradet dispose d'une offre de loisirs et de services variée permettant de répondre aux besoins des enfants et des adolescents pendant leurs temps libres en vacances scolaires ou au quotidien.

Elle considère également les besoins des jeunes adultes en favorisant l'accompagnement et l'insertion sociale, professionnelle et civique.

LES VACANCES SCOLAIRES

- Les vacances à l'ACACIA D'ARGENT



L' Accueil de Loisirs Sans Hébergement, l'ALSH l'Acacia d'Argent situé Chemin des Bonnettes, agréé par la DDCS peut accueillir 150 enfants maximum (50 de moins de 6 ans et 100 de 6 ans et plus). Cette structure fonctionne tout au long de l'année, assurant un accueil durant les vacances scolaires (entre 7h30 et 18h). Les activités proposées sont en lien avec le projet éducatif de la structure et les orientations de la commune en direction des jeunes. L'équipe est composée d'un directeur et d'animateurs diplômés.





VILLE DU PRADET

- les **STAGES SPORTIFS MUNICIPAUX**



Ils sont organisés par la Ville du Pradet et son service sport et jeunesse.

Les enfants âgés de 7 à 14 ans sont accueillis par groupes distincts, les 7/9 ans et les 10/14 ans pendant les vacances scolaires : 2 semaines en automne et au printemps, 1 semaine en hiver et 4 semaines en juillet pour des stages nautiques.

Le programme d'activités favorise l'apprentissage de disciplines sportives et physiques en priorité mais il veille également à proposer un programme équilibré en alternant des activités sportives, des activités culturelles, (exemple : chants provençaux à la pause déjeuner), et des sorties ludiques (exemple : des parcs d'attractions..).

Les vacances sportives se veulent aussi un moment de partage entre tous les publics. Ainsi, de même que l'accueil de loisirs pendant le périscolaire et les séjours des vacances scolaires, la municipalité souhaite favoriser l'inclusion des enfants porteurs de handicap. Dès lors, des partenariats sont en cours entre les éducateurs sportifs municipaux et des organismes tels que l'Institut Médico Educatif BELL'ESTELLO, afin de construire ensemble un projet adapté.





VILLE DU PRADET



Le Club Ados

Destiné aux adolescents âgés de 11 à 15 ans, le club ados est organisé par le prestataire FOL 83. Les adolescents sont accueillis à l'accueil de loisirs et à l'espace jeunesse où des équipements de loisirs les attendent : baby foot, table de ping pong.

La période de l'adolescence restant une étape particulière dans l'évolution de l'être humain, à la fois en quête de liberté, d'indépendance, d'opposition à l'adulte mais aussi en recherche de soutien et d'accompagnement des adultes référents, l'aménagement de l'accueil des adolescents en temps extrascolaire reste compliqué.

En conséquence, dans le cadre du PEdT, une consultation des adolescents sera organisée au cours de l'année 2021. Une restitution des questionnaires sera présentée en comité de pilotage restreint par les acteurs locaux.

En amont de l'enquête, les adolescents des instances citoyennes locales seront associés et consultés à toutes les étapes du projet :

- les élus du CME,
- les élèves du CLAS,
- les délégués de classes du collège Joliot Curie.

Cette démarche participative met en exergue la spécificité du PEdT pradétan à savoir l'élaboration des projets en co-construction dans le but de valoriser l'adhésion citoyenne de chacun. Elle s'inscrit dans la politique globale de la municipalité qui renouvelle chaque année son action innovante : le « Budget Participatif ».

- **le tissu associatif pradétan :**

De nombreuses associations et organismes sont partenaires de la ville, notamment dans le cadre du CEJ, depuis de longues années :

- **l'USP FOOTBALL** : organise **des stages de football** pour les enfants pendant les vacances scolaires
- Le **VOLLEY Club Pradétan Gardéens** : **stages sportifs** pour les enfants pendant les vacances scolaires
- Théâtre « Ateliers de l'Étreinte » : **stages de théâtre** pour les enfants pendant les vacances scolaires





VILLE DU PRADET

- l'Office Municipal des Sports
- la Ligue de rugby
- Energy Forever (Ecologie/développement durable)
- Amicale Laïque
- les clubs nautiques : Kayak CKP, voile CNPG, et la plongée AQUABULLES
- Tennis Club
- AZURELLA
- ARTS ET MUSIQUE
- etc

LES ACTIONS JEUNESSE : accompagnement, civisme et insertion sociale et professionnelle

- Le **C**ontrat **L**ocal d'**A**ccompagnement à la **S**colarité

Dans le cadre de la branche famille de la CAF, le dispositif CLAS accueille les collégiens pradétans à l'espace jeunesse. Les séances se déroulent les mercredis et une semaine pendant les vacances scolaires d'automne, d'hiver et de printemps.

Outre l'accompagnement scolaire dans les matières principales, mathématiques, français et langues, ce dispositif tente de créer du lien entre le collège, l'élève, les parents et les intervenants scolaires. Il permet aussi d'acquérir une méthodologie de travail : « **apprendre à apprendre** ».

Enfin, dans le souci de répondre aux besoins identifiés, la municipalité met en place à compter de 2021 une semaine de révision avant la reprise scolaire pour les collégiens et les élémentaires de CM2 admis en 6^{ème}.

Cette action a pour but de favoriser et de préparer une reprise du rythme scolaire plus sereine.

- le **C**onseil **M**unicipal d'**E**nfants

Instance municipale d'expression et d'initiation citoyenne du Pradet, le CME est animé en binôme : la directrice de l'accueil de loisirs et la conseillère municipale déléguée à l'accueil de loisirs et au périscolaire.

Il regroupe 14 enfants pradétans de CM1 et CM2 représentant tous les enfants du Pradet, élus pour 2 ans au sein des 3 écoles de la commune et de l'IME Bell'Estello.





VILLE DU PRADET

Ils participent à des événements officiels, (exemples : la fête de la musique, cérémonies patriotiques). Ils peuvent aussi solliciter M. le Maire pour des propositions de projets. Ils visitent des bâtiments institutionnels (mairie, département).

SENSIBILISATION AU SECOURISME

Partenaire de ce projet, la PROTECTION CIVILE anime, dans la continuité éducative, des ateliers de sensibilisation aux gestes qui sauvent dans les écoles maternelles et élémentaires. Ils sensibilisent également les adolescents et les adultes au secourisme.

La **formation** Prévention et secours civique de niveau 1 (**PSC1**) est une **formation** d'une journée (7h) qui permet d'apprendre des gestes simples à travers des mises en situation.

Les sessions ont lieu à l'espace jeunesse le samedi et pendant les vacances scolaires.

- **LA JEUNESSE : l'accompagnement social et professionnel**

La commune du Pradet accompagne les jeunes de 16 à 25 ans :

- Mise à disposition d'une documentation nationale et régionale **Information Jeunesse: enseignement / formation / métiers / orientation / débouchés professionnels / prévention santé**, etc.
Actualisation des **CV et lettres de motivation** en fonction des profils de postes.
- **Mission Locale** du Coudon au Gapeau : permanence 2 fois par semaine. Elle vise l'accompagnement et l'insertion professionnelle et sociale des jeunes pradétans de 16 à 25 ans. Elle intervient dans les locaux du service jeunesse. Une collaboration pérenne entre les deux structures permet un suivi régulier des jeunes adultes.
- **Forum des Emplois Saisonniers : jeunes à partir de 18 ans.**
Salon de l'emploi saisonniers visant principalement les jeunes majeurs. Il regroupe environ 45 entreprises et 7000 offres d'emplois (chiffres 2019 – annulé en 2020 suite au confinement). Les entreprises et les candidats ont l'opportunité de se rencontrer pour un premier entretien.





VILLE DU PRADET

2- MODALITES PRATIQUES DU PEdT

MODALITES D'INSCRIPTION

Les inscriptions aux prestations municipales se font sur le **Portail Citoyen** (site Internet de la Ville du Pradet).

Un dossier d'inscription unique est à renseigner par les familles. Il regroupe l'inscription à tous les services proposés par la commune aux enfants :

- les écoles
- le service de restauration
- les accueils périscolaires matin, soir et mercredi
- les activités pendant les vacances scolaires : ALSH et stages sportifs municipaux

Les dossiers d'inscription sont remis chaque année dans les cartables des élèves et disponibles sur le Portail Citoyen et au Guichet Unique où ils devront être déposés avec les pièces à fournir.

Ils sont à renouveler chaque année.

Réservations/annulations

La municipalité a mis en place un portail citoyen permettant aux parents de procéder en ligne à la saisie de leurs réservations et/ou annulations.

Afin de répondre au plus près aux besoins des familles, une inscription à la journée ou à la semaine est possible à l'ALSH pendant les vacances scolaires.

⇒ **A la demande des parents, la municipalité a décidé de réduire les délais de réservation et d'annulation :**

- **48 H pour les Accueils Périscolaires**
- **5 jours l'ALSH et stages municipaux sportifs extrascolaire**
- **8 jours la restauration scolaire**





VILLE DU PRADET

TARIFS

Tous les tarifs sont modulés selon le **Quotient Familial des familles** (7 tranches) :

- **Extrascolaire A.L.S.H** tient compte du QF et de la totalité des jours et périodes réservés sur le Portail Citoyen.
- le **périscolaire de la pause méridienne** est compris dans la prestation du prix du repas.
- Le tarif des **accueils périscolaires** tient compte du QF et de la totalité des jours réservés sur le Portail Citoyen.
- Le **périscolaire du matin et du soir** est facturé par tranche horaire (cf tableau)

TARIFS			
	Tarif Forfaitaire Matin 7h30 – 8h20	Tarif Soir 16H30-17h30	Tarif Soir 17h30-18h45
Quotient familial inférieur à 501	0,60 €	0,60 €	0,60€
Quotient familial entre 501 et 800	0,90 €	0,90 €	0,90 €
Quotient familial entre 801 et 1100	1,20 €	1,20 €	1,20 €
Quotient familial entre 1101 et 1300	1,40 €	1,40 €	1,40 €
Quotient familial entre 1301 et 1500	1,60 €	1,60 €	1,60 €
Quotient familial entre 1501 et 2000	1,70 €	1,70 €	1,70 €
Quotient familial supérieur à 2000 Et accueil occasionnel	1,80 €	1,80 €	1,80 €

MODALITES D'INFORMATION DES FAMILLES

Toutes les informations sont mises en ligne sur le site de la Ville sur le Portail Citoyen et durant les périodes d'inscription sur l'ensemble des supports de communication municipaux.

DUREE DU PEDT

Trois ans





VILLE DU PRADET

3 - CONTENU DU PEDT

L'harmonisation des activités éducatives et l'articulation des interventions sur l'ensemble des temps de vie de l'enfant doivent être concertées et coordonnées. Elles s'appuient sur la mobilisation de tous les acteurs impliqués, pour donner de la cohérence à la journée de l'enfant, et contribuer à mettre en place les conditions de sa réussite scolaire et de son épanouissement.

ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE

Les actions mises en œuvre dans le cadre du PEdT – Plan Mercredi seront en lien avec les différents projets d'écoles. Le PEdT s'appuie sur du personnel municipal, du personnel d'animation et mobilise le tissu associatif.

Il prévoit prioritairement, mais non exclusivement, des activités proposées pendant le temps périscolaire aux jeunes scolarisés dans les écoles primaires du territoire concerné.

Accueil périscolaire : Le prestataire de l'Accueil Collectif de Mineurs développera un programme éducatif de qualité en concertation avec les partenaires.

Les éducateurs sportifs pourront dispenser des séances d'activités physiques et sportives auprès des enfants inscrits à l'ALSH une fois par mois en collaboration avec les animateurs de l'ALSH. Expérimentée pendant ce dernier confinement, cette initiative a connu un vif succès.

Pause méridienne : De nouvelles activités seront développées sur le temps méridien telles que les sports collectifs au féminin, l'initiation karaté, etc.

Pass sport ado : Le service municipal des sports proposera pour la rentrée 2021 un « Pass'sport ado » les mercredi après-midi. Basé sur une inscription plus souple, la formule peut convenir aux jeunes et à leurs familles qui souhaitent pratiquer des activités sportives variées et sans un engagement.

Le **club ados** fera l'objet d'une consultation auprès des adolescents et d'une réflexion sur l'organisation sur laquelle ils seront associés (instance du CME et du CLAS)

Pour valoriser la parentalité et dans le respect de la charte de la Laïcité, des échanges thématiques sous forme d'ateliers, de conférences, pourront être programmés et accueillis dans les locaux de la ludothèque et dans le cadre du CLAS.





VILLE DU PRADET

Soutien scolaire de pré-rentrée : Dans le cadre des programmes des vacances studieuses et du CLAS, un cycle supplémentaire de révision scolaire dès la fin des vacances estivales permettra de contribuer à la réussite scolaire en accueillant les collégiens et les futurs 6ème. Cette initiative facilitera l'adaptation des scolaires au collège, étape parfois délicate qui représente le passage de l'enfance à l'adolescence.

L'Inclusion des enfants porteurs de handicap sera développée :



- au sein de l'accueil de loisirs Acacia d'Argent
- au sein de la structure petite enfance multi-accueil
- au sein de l'accueil périscolaire de la pause méridienne
- des stages sportifs municipaux en partenariat avec le personnel de l'IME Bell'Estello

Des appels à projet avec les associations vont être lancés pour proposer différents ateliers en lien avec le PEdT.





VILLE DU PRADET

RESSOURCES MOBILISEES POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PEDT

Moyens humains internes : Services Municipaux

- Service Enfance - Education
- Personnel des écoles et cantines (1 ATSEM par classe maternelle, agents techniques en poste dans les écoles élémentaires et cantines, agents d'animation du temps périscolaire,...)
- Service des Sports (dont 3 ETAPS diplômés)
- Service des Transports (2 chauffeurs transports en commun)
- Service Culturel
- Bibliothèque Municipale
- Service Jeunesse
- Service Petite Enfance
- Service de l'Environnement

• Moyens humains externes

- Personnel du prestataire ALSH (Directeur et animateurs)
- Appel à projets en direction des associations partenaires du PEdT, et des associations Pradétanes ou extérieures à la commune qui proposent des activités en lien avec les orientations et les objectifs souhaités. La Ville conventionnera avec toutes les associations partenaires du projet.

• Moyens matériels

Les locaux (intérieur et/ou extérieur) des écoles sont occupés par les différents intervenants, qui pourront également utiliser les structures de proximité.

Le matériel nécessaire à l'organisation des ateliers sera fourni par la Ville pour les activités menées par les animateurs municipaux.

Le prestataire ALSH et les associations mettront à la disposition des enfants leur propre matériel.

➤ ALSH l'Acacia d'Argent

Vaste bâtiment situé au cœur d'un parc arboré





VILLE DU PRADET

➤ **Equipements sportifs**

1 gymnase	3 terrains (Foot-Rugby-Evolution)
1 dojo	1 salle de danse
1 salle polyvalente	1 city stade et 1 street work

➤ **Equipements culturels**

1 Galerie d'Art
1 Espace des arts :
1 Salle de spectacle polyvalente de 350 places assises /700 places debout
1 Salle de cinéma/Concert/Théâtre de 199 places
1 Espace Musique

➤ **Pôle culturel**

1 bibliothèque médiathèque : surface 332 m2
1 ludothèque 105 m2
1 Conservatoire Métropole TPM

➤ **Moyens de Transport :**

2 bus municipaux

4 - COORDINATION - BILAN - EVALUATION

Des évaluations seront tenues tout au long de l'année. Elles donneront lieu à des bilans qualitatifs et quantitatifs en fin d'année, pour régulation.

Un comité de pilotage est constitué à l'initiative de Monsieur le Maire, pour élaborer et suivre la mise en œuvre du PEdT, et se réunira au moins 1 fois par an.

La coordonnatrice veillera à la mise en œuvre, aux échanges transversaux, à la pertinence et au suivi des projets et des actions sur le territoire. Elle sera chargée d'harmoniser les différents temps de l'enfant avec l'ensemble des partenaires et des intervenants éducatifs.





VILLE DU PRADET

Des comités de pilotage restreints, par thématiques, pourront être initiés afin de faciliter les échanges pendant le comité de pilotage en plénière. Ces comités de pilotage d'experts participeront également à un premier bilan d'étape.

La liste des personnes susceptibles d'être associées au comité de pilotage est la suivante :

- Le Maire du Pradet, Président, M. Hervé STASSINOS
- L'Adjointe déléguée à l'éducation, l'enfance, la famille et à la communication, Mme Cécile CRISTOL - GOMEZ
 - L'Adjointe déléguée aux Sports, Mme Agnès BIASUTTO
 - L'Adjointe déléguée à la culture et aux festivités, Mme Bérénice BONNAL
 - La conseillère municipale déléguée à l'ALSH et au Conseil Municipal des Enfants, Mme Stéphanie ASCIONE
 - la conseillère municipale déléguée à la santé et aux associations sportives, Mme Graziella PIRAS
 - Le conseiller municipal délégué au handicap et au sport adapté, M. Eric GALIANO
 - La conseillère municipale déléguée à la ludothèque, Mme Emilie ROY
 - la conseillère municipale déléguée à la médiathèque, Mme Martine CLOPIN
 - la Directrice Générale des Services Mairie du Pradet, Mme Nathalie PATISSOU
- Monsieur le Préfet du Var,
- M. l'Inspecteur d'Académie,
- M. Le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale,
- Mme La représentante de la Direction Départementale de l'Education Nationale,
- Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription, M. Christian CARDON
- La Représentante de la Caisse d'Allocations Familiales du Var, Mme Muriel LOPASSO
- La Coordonnatrice du PEDT et Responsable du Service Sport et Jeunesse, Mme Elsa MACHADO
- Le Responsable du Service Enfance Education et Caisse des Ecoles, Mme Magali AUDRAT
- Les Directrices ou Directeurs des écoles primaires du Pradet
- Un représentant des parents élus aux conseils d'école de chaque groupe scolaire
- Un représentant du prestataire en charge de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement
- Un représentant des associations partenaires du périscolaire.





VILLE DU PRADET

5 – COMMUNICATION

Le PEdT- Plan Mercredi sera présenté aux partenaires dans le cadre des conseils d'écoles.
Il fera l'objet d'une diffusion par le biais des outils de communication de la commune :

- Le site Internet de la Ville
- La presse municipale :
 - LE PRADET Magazine
 - Le Cahier des écoles

